

## OBJECTIF DE L'ANS : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

	Objectifs fédéraux	Code Action	Structures	Actions possibles (Liste non-exhaustive)
<b>PUBLICS CIBLES</b>	<b>PUBLIC JEUNES</b> (moins de 18 ans)	Aa1	Clubs / CDT / Ligues	Toute action visant à développer la pratique auprès des jeunes (moins de 18 ans). Organisation de manifestations à destination des jeunes (moins de 18 ans) Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures accueillant un public jeune: structures ou organismes sociaux liés à la petite enfance, à la jeunesse ou à la famille, ...
	<b>PUBLIC SCOLAIRE</b>	Aa2	Clubs / CDT / Ligues	Toute action visant à mettre en place des cycles dans le temps scolaire ou péri-scolaire Toute action visant à créer et encourager les passerelles entre le milieu scolaire et le club
	<b>* PUBLIC FEMININ</b>	Aa3	Clubs / CDT/Ligues	Création ou développement de section body taekwondo, de self-defense féminine. Organisation de manifestations/événements dédiés au public féminin Actions favorisant l'accès aux responsabilités des femmes et des jeunes filles dans la vie associative (élues, arbitres, enseignantes,...). Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures accueillant des femmes et/ou jeunes filles. Toute action favorisant la pratique féminine (tarifs spécifiques, animation conjointe pour enfants,...).
	<b>* PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP</b>	Aa4.1	Clubs / CDT / Ligues	Toute action visant le développement de la pratique pour le public en situation de handicap. Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures spécifiques telles que IME, ESAT, ITEP...
Aa4.2		CDT / Ligues	Organisation de formations spécifiques sur la thématique du handicap	
<b>REDUCTIONS DES INEGALITES TERRITORIALES</b>	<b>OUTRE -MER</b>	Ab1	Clubs / CDT / Ligues	Soutien aux déplacements réservés aux associations d'outre-mer
	<b>QPV</b>	Ab2	Clubs / CDT / Ligues	Toute action favorisant l'accès à la pratique au sein des clubs situés en QPV ou accueillant le public habitants en QPV. Toute action visant l'accompagnement de la pratique pour les populations issues des QPV Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures telles que les maisons de quartiers, les centres sociaux,...
	<b>ZRR</b> ou bassins de vie ayant au moins 50% de la population en ZRR	Ab3	Club / CDT / Ligues	Toute action favorisant l'accès à la pratique au sein des clubs situés en ZRR ou bassins... Toute action visant l'accompagnement de la pratique pour les populations issues des ZRR ou bassins... Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures en lien avec le milieu des ZRR ou bassins...
	<b>TERRITOIRES DÉPOURVUS DE CLUBS</b>	Ab4	CDT/Ligues	Toute action favorisant la création de clubs dans des territoires dépourvus de clubs
	<b>FORMATION DES ENSEIGNANTS</b>	Ac	Clubs / CDT / Ligues	Participation aux différentes formations pour enseignants organisées par la FFTDA (DAC, DIF, CQP, DEJEPS, DESJEPS, DFP, QF)
	<b>STAGES DE PERFECTIONNEMENT</b>	Ad	CDT / Ligues	Stages visant le perfectionnement dans les différents domaines de pratique (préparation aux examens de Dans, préparation aux compétitions pousmé, ...). Participation aux actions en lien avec la thématique de la santé avec des partenaires de la santé (Agence Régionale de Santé, Maisons de Santé, sport sur ordonnance,...) <i>* pour les ligues, les actions récurrentes pour le perfectionnement à la pratique compétitive combat, seront à mettre dans l'objectif "Accession Haut niveau".</i>
	<b>FORMATION DES TECHNICIENS BENEVOLES</b> (enseignants, juges, jurys, arbitres)	Ae	CDT/ Ligues	Organisation de formations aux différentes fonctions de techniciens bénévoles. Mise en œuvre d'un plan d'actions en direction des clubs pour favoriser et inciter la formation des techniciens bénévoles

## OBJECTIF DE L'ANS : PROMOTION DU SPORT SANTE

	Objectifs fédéraux	Code	Structures	Actions possibles (Liste non-exhaustive)
	<b>ACTIONS SPORT SANTE ET BIEN-ÊTRE</b>	B	Clubs / CDT / Ligues	Toute action visant la prévention de la santé (sur des thèmes tels que la diététique, le dopage, le sommeil,...). Participation aux actions en lien avec la thématique de la santé avec des partenaires de la santé (Agence Régionale de Santé, Maisons de Santé, sport sur ordonnance,...) Toute action visant la pratique des personnes de +65 ans, en surpoids, atteintes de pathologies,...

## OBJECTIF DE L'ANS : DEVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

	Objectifs fédéraux	Code	Structures	Actions possibles (Liste non-exhaustive)
	<b>LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS - SENSIBILISATION AUX VALEURS CITOYENNES</b>	C	Clubs/CDT/Ligues	Toute action de sensibilisation aux valeurs citoyennes auprès de l'ensemble des acteurs (pratiquants, techniciens bénévoles, supporters,...). Toute action de prévention et lutte contre les violences, les violences sexuelles, la radicalisation et toute formes de discriminations. Toute action favorisant la rencontre de différentes cultures, de différentes origines, de différents milieux sociaux, ... Participation aux formations mises en place par les institutions sur ces thématiques.

## OBJECTIF DE L'ANS : ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Concerne **uniquement** le domaine du **combat** (*reconnu de haut niveau par le Ministère des Sports*).  
**ETR**= Equipe Technique Régionale - dispositifs combat mis en place par les ligues (hors dispositif fédéral)  
**PPF** =Projet de Performance Fédéral - Dispositif fédéral mis au sein des ligues

Objectifs ANS	Code	Structures	Déclinaison fédérale - Actions possibles (Liste non-exhaustive)
ETR- ACTIONS SPORTIVES	D1.1	Ligues	Stages, regroupements, déplacements de sélections, campagne de détection, pour des organisations- sauf dispositif fédéral
ETR- ENCADREMENT	D1.2	Ligues	Vacations. Participation aux formations fédérales telles que QF Entraîneur Combat et DFP.
ETR- OPTIMISATION DE L'ENTRAINEMENT	D1.3	Ligues	Matériels légers. Prestations de services. Prestations paramédicales.
PPF- ACTIONS SPORTIVES	D2.1	Ligues (dispositif fédéral)	Stages, regroupements, déplacements de sélections, campagne de détection.
PPF- ENCADREMENT	D2.2	Ligues (dispositif fédéral)	Vacations. Participation aux formations fédérales telles que QF Entraîneur Combat et DFP.
PPF- OPTIMISATION DE L'ENTRAINEMENT	D2.3	Ligues (dispositif fédéral)	Matériels légers. Prestations de services. Prestations paramédicales.

## PLAN DE RELANCE

Objectifs ANS	Code	Structures	Déclinaison fédérale - Actions possibles ou situations prioritaires (Liste non-exhaustive)
* AIDE AUX ASSOCIATIONS EN GRANDE DIFFICULTÉ	P1	Clubs / CDT / Ligues	Structures employeuses, prenant en charge la rémunération de professionnels (enseignants, agent de développement, agent administratif,...). Structures prenant en charge les frais liés à la location de locaux, salles d'entraînement. Structures ayant remboursées les cotisations à plus de 40% des adhérents. <i>(Important: obligation de téléverser des éléments de preuve dans le compteAsso)</i>
* AIDE A LA REPRISE D'ACTIVITÉS SPORTIVES	P2	Clubs / CDT / Ligues	Toute action visant à faire connaître votre structure, vos disciplines : opérations de découverte (démonstration, séances d'initiations, point accueil/vente,...), outils de promotion (goodies, affichages, textiles, publicités dans les médias,...). Toute action permettant des avantages commerciaux: tarifications avec système de parrainage, dotations équipement aux licenciés,... Toute action visant à permettre la continuité de l'activité malgré les contraintes sanitaires: abonnement multi-médias, matériels spécifiques pour extérieur, ... Toute action permettant la continuité de l'activité pendant les vacances scolaires.
* AIDE LIÉE AUX PROTOCOLES SANITAIRES	P3	Clubs / CDT / Ligues	Achat de masques, gels, produits et matériels pour désinfecter, et tout type de matériels liés aux protocoles sanitaires.

(\*) Pas d'obligation de minima de fonds propres